

MAIRIE DE VILLENEUVE D'AMONT

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 31 Mars 2022

Mme le Maire donne lecture du courrier de Mme S. Faton informant les élus de sa démission pour cause de déménagement. Le courrier sera transmis à la sous-préfecture pour information, le nombre des membres en exercice sera désormais de 10.

Etaient présents : ARTEL Laëtitia, GODARD Jean-Louis, GODARD Vincent, GRASSA Martine, JUGUET Yann, MARION Pierre-Alain, MERCIER Michel, MONNIN Marie-Claire, PICHON Céline, ROLET Jean-Yves.

Secrétaire de séance : GODARD Vincent.

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité. Quorum atteint.

1. Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion 2021

Mme le Maire présente l'ensemble des comptes administratifs 2021 conformes aux comptes de gestion établis par la trésorerie. Mme le Maire s'étant retirée, le conseil municipal désigne Mr M. Mercier, doyen de l'assemblée, pour présider le vote des différents comptes administratifs et comptes de gestion 2021 de Mme Guénat, comptable de la collectivité, qui sont adoptés comme suit :

- Budget Principal : 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention
- Budget Assainissement : 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention
- Budget Eau : 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention
- Budget Bois : 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention

2. à 5. Approbation de l'affectation des résultats 2021 budgets principal – bois – eau – assainissement

Mme le Maire présente et met au vote les affectations des résultats 2021 qui sont adoptées comme suit :

- Budget Principal : 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention
- Budget Assainissement : 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention
- Budget Eau : 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention
- Budget Bois : 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention

6. Vote des budgets primitifs 2022

Mme le Maire présente et met au vote les budgets primitifs 2022 qui sont adoptés comme suit :

- Budget Principal : 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention
- Budget Assainissement : 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention
- Budget Eau : 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention
- Budget Bois : 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention

7. Autorisations de mouvements de crédits dans les budgets soumis à M57

Mme le Maire explique que pour les budgets Principal et Bois soumis à M57 les dépenses imprévues de fonctionnement et d'investissement n'existent pas, cependant si l'assemblée délibérante l'autorise à l'occasion du vote des budgets, le Maire peut procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de chaque section dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section. Ces virements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses

obligatoires sur un chapitre. Ces virements feront l'objet d'une décision expresse du Maire, ils seront transmis au contrôle de légalité et notifiés au comptable public. Enfin le Maire informera le conseil municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Mme le Maire à effectuer ces mouvements dans la limite légale des 7.5%.

8. Vote des taux de la fiscalité directe locale

Au vu des augmentations opérées sur les tarifs de l'eau et de l'assainissement et consciente des efforts financiers que les habitants auront à poursuivre dans ces domaines, Mme le Maire propose de ne pas augmenter les taux des taxes foncières pour 2022. Après délibération le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les taux 2021 de la fiscalité directe locale pour 2022 :

- Taxe foncière sur le bâti : 28.02%
- Taxe foncière sur le non bâti : 10.37%

9. Modification branchement eau : devis Goguely

M JL Godard explique que suite à la suppression d'une ancienne canalisation, sur demande de la commune, une habitation Grande rue doit être raccordée directement sur la conduite principale. Ces travaux prévus et reportés depuis plusieurs années doivent être réalisés. Le devis de l'entreprise Goguely Terrassement est de 4913.50€ HT + 982.70€ TVA = 5896.20€ TTC. Accord à l'unanimité.

10. Sortie de Levier du SIVOM

Mme le Maire rappelle que la commune de Levier, suite à constitution d'une commune nouvelle avec Labergement-du-Navois, a demandé à sortir du SIVOM, chaque commune doit délibérer sur le sujet. La sortie est conditionnée au départ en retraite d'un des agents et au versement au syndicat d'un « ticket de sortie » d'un montant de 9 000 € correspondant à la part des engagements pris dans le SIVOM. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, donne une suite favorable à la demande de Levier sous réserve du respect des conditions énoncées ci-dessus.

11. Adhésion au CAUE

Mme le Maire rappelle le dernier compte rendu du conseil communautaire, la CCA800 a pris en charge l'adhésion globale au CAUE en s'assurant que les communes n'aient pas à verser un complément de cotisation pour bénéficier des services du CAUE. Conformément à ce qui est prévu, Mme le Maire propose de ne pas renouveler l'adhésion de la commune au CAUE. Accord à la majorité (9 Pour, 1 Contre).

POINTS A VOIR

- Bureau de vote : le bureau de vote sera ouvert de 8h à 19h. La commune cherche des volontaires pour la tenue du bureau l'après-midi pour les 10 & 24 avril. Les nouvelles cartes d'électeurs seront distribuées dans le week-end.
- Fête des mères : la date retenue est le vendredi 3 juin au soir. Les conseillères municipales sont chargées d'organiser la soirée.

COURRIERS DIVERS

- Tour du Doubs : la course cycliste traversera le village le 4/09/2022, les organisateurs demandent une aide financière. Les subventions 2022 ont déjà été décidées, les élus ne peuvent donner une suite favorable à la demande.
- Ecole Arc-sous-Montenot : l'enseignante prévoit une sortie à Paris sur une journée, elle demande une participation financière de la commune. Les élus ne souhaitent pas pénaliser les enfants mais ne peuvent pas subventionner des sorties à la journée pour une question d'équité entre les classes du RPI. Les élus continueront à participer aux voyages avec nuitées.
- Courrier de M. Massing : le locataire de l'ancienne Cure demande l'autorisation d'installer une borne de recharge pour voiture électrique raccordée depuis son compteur, ainsi qu'une participation financière de la commune pour le câblage qui resterait en place en cas de départ. Les élus valident le principe de l'installation et organiseront un rdv avec l'électricien pour l'aspect technique, la question de la participation financière sera étudiée à réception du devis.
- Association du Rosaire : Mme Richardot, bénévole de l'association, demande la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes le 19/11/2022 pour une rencontre et la préparation des colis des malades. Les élus accèdent à sa demande.
- Proposition de vente de parcelles forestières : M. Michel Rolet propose de vendre à la commune 4 parcelles forestières pour 2.158ha. Les parcelles ne sont pas contiguës au patrimoine forestier communal, les élus ne donneront pas une suite favorable à cette proposition.
- Ancienne Cure : le rapport final de l'audit énergétique du bâtiment a été présenté le 31 mars par le cabinet H3C Energies. Le rapport sera à étudier.

INFORMATIONS/QUESTIONS DIVERSES

- Le permis de construire pour la nouvelle fromagerie est accordée.
- Le prochain conseil est fixé le 7/04/2022.

La séance est levée à 24h00.

A Villeneuve d'Amont, le 01/04/2022.

Mme le Maire

